



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 21 NOVEMBRE 1828.

Le prix
de l'abonnement
est de :
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année.

On s'abonne :
A LYON, rue St-Domi-
nique, n° 10 ;
A PARIS, chez M. Alex.
MARTIN, libraire
place de la Bourse.

DE LA RUSSIE DANS SES RAPPORTS AVEC LA TURQUIE
ET L'ORIENT.

Les cabinets européens, très-discrets, il faut en convenir, ont éprouvé depuis peu de nombreuses perplexités : ils avaient d'abord raisonné et probablement agi dans l'hypothèse d'une prompte déconfiture des Turcs ; ensuite, passant à l'extrême, dans celle d'un anéantissement des forces russes, et peut-être, en plus d'une contrée, l'âne s'appretait-il à ruer sur le lion. Enfin la prise de Varna est un *mezzo termine* qui doit encore changer les combinaisons. Aller trop en avant, revenir trop en arrière, puis prendre position dans le *medium*, c'est en cinq mois du chemin pour des diplomates dont la marche est ordinairement assez lente. Nous pouvons sans doute les imiter et former plusieurs conjectures sur les grands événements de l'Orient. Il est, en effet, certains problèmes politiques qu'il est toujours bon de chercher à résoudre, ne fût-ce que pour habituer l'esprit à diverses combinaisons ; ainsi que le corps, il acquiert de la force par l'exercice. Si le calculateur se trompe, à lui seul appartient la honte ; aucun guerrier n'en reçoit une atteinte mortelle, aucun ministre n'en dort et n'en digère plus mal.

Il n'est donc pas inutile de considérer tous les cas admissibles de l'invasion actuelle en Turquie. Elle peut avoir trois résultats : 1° retraite immédiate des Russes du territoire ottoman ; 2° indemnité obtenue, pour l'honneur et le profit, soit par le succès des armes au printemps prochain, soit par traité signé cet hiver ; 3° enfin, après des combats prolongés et des efforts extraordinaires, occupation du chef-lieu de l'empire et même d'une portion de la Natolie, puisque Constantinople ne pourrait rester aux mains de ses vainqueurs sans être couvert de l'autre côté du détroit.

Dans la première supposition, qui est la moins probable, car une pareille équipée et une pareille fin seraient un ridicule dont l'autocratie ne se relèverait de long-tems ; tout serait bientôt arrangé. Chacun rentrerait dans ses limites, et la paix se ferait d'elle-même par cessation des hostilités. Aucune attaque subséquente de la part des Turcs ne pourrait avoir lieu, quelques désastres que la Russie eût éprouvés. En effet, celle-ci est trop guerrière, trop disciplinée pour que des troupes irrégulières, bonnes seulement à combattre chez elles, pussent la menacer.

Dans la seconde, comme toute la diplomatie se mettra en campagne pour rendre l'indemnité réclamée par l'empereur Nicolas, la plus petite possible, on doit croire qu'elle se bornera tout au plus à un protectorat plus immédiat de la Valachie, de la Moldavie, et à l'acquisition de quelques cantons asiatiques limitrophes de la Géorgie. Chacun en secret n'étant pas fâché de donner à la Russie l'occasion de se compromettre à la fois avec la Perse et la Turquie, et de disséminer ses forces de ce côté, il se pourrait que la totalité de son indemnité fût dans ces contrées, et que les principautés restassent politiquement dans l'état où les plaçaient les anciens traités. Alors ce n'est que partie remise pour les belligérans. Tous deux, l'un amorcé par un demi-succès, l'autre par une espèce de triomphe défensif, croiront devoir en revenir bientôt aux mains. Cette paix aura le sort de tout ce qui laisse une question irrésolue, boiteuse et mal assise, comme le fat celle de Cambrai entre l'Espa-

gne et la France, et par les mêmes causes, elle ne pourra s'appeler, en réalité, qu'une courte trêve. Déjà le *Messenger* a donné une statistique du gouvernement d'Achalzyk, justement situé sur les confins de la Géorgie, et ce n'est peut-être pas sans intention. Quels que soient les inconvénients patens de cette temporaire pacification, ceux qui existent actuellement sont si grands, qu'on s'estimerait heureux d'obtenir un répit.

Dans la troisième hypothèse, celle qui épouvante le plus l'Autriche et l'Angleterre, la Russie, après de longs et pénibles efforts, est devenue maîtresse de Constantinople et d'une partie seulement de la Natolie ; elle se contente de ceindre de ses possessions le Pont-Euxin et la Propontide, car elle ne peut s'agrandir indéfiniment et faire la tache d'huile qui s'affaiblit en s'étendant ; il faudra qu'elle organise la conquête, s'y établisse et la fortifie, surtout dans un pays où ses corréligionnaires sont trop peu nombreux pour lui offrir un appui ; à peine gardera-t-elle tout le pachalik d'Erzerum, et devra se borner à la ligne passant par les versans des eaux et les sommets du Taurus, immense chaîne, supérieure à nos Alpes en longueur, en élévation, et qui, partageant l'Asie-Mineure en deux sections inégales, indique à l'avance quels seront les lots du vainqueur et du vaincu.

Que devient alors le vaste débris de l'empire Turc exactement et militairement circonscrit par le Tigre, l'Euphrate, le golphe Persique, les déserts de l'Arabie, la Méditerranée, et les crêtes de ce Taurus situé du côté de l'attaque, et plus fort et plus élevé que le Balkan ? espace dont la diagonale n'a pas moins de cinq cent lieues ; contrées les plus fertiles, les plus peuplées, les plus riches de toutes les possessions du Sultan, et vrai centre de l'islamisme. C'est cette considération que tous ceux qui se sont occupés des événements actuels, paraissent avoir complètement négligée.

A notre avis, c'est là que recommence une lutte aussi terrible et plus prolongée que la première. Composé des trois quarts de la Natolie, du Diarbékir, de la Syrie, de la Palestine, du Kurdistan, des pachaliks d'Alep, de Damas, de celui de Bagdad, et peut-être de l'Égypte sur laquelle, en rapprochant le centre d'action, il exerce une influence plus directe, un nouvel état mahométan s'élève ; plein de zèle et de ferveur, enrichi de l'expérience et de l'espèce de civilisation acquises récemment, mieux constitué, plus compacte, plus robuste, armé de tout le fanatisme qu'excitent le voisinage de la Mecque et le souvenir des premiers triomphes du Coran, il doit être hostile par nature, par vengeance, par religion, et perpétuer des combats empreints d'acharnement. Ne nous y trompons point ; ce ne peut être une guerre ordinaire ; elle aura le caractère de celles des anciennes croisades, et sera à la fois, politique, sociale et religieuse. Voisinage et contact forcés de deux races antipathiques, unité et trinité de l'être suprême, monogamie et pluralité des épouses, liberté de l'Europe et despotisme de l'Asie, intérêts commerciaux, douanes, rectification de frontières, tout sera occasions de haine et de rupture, et occasions d'autant plus avidement recherchées que cette jeune Turquie sentira qu'elle est dans une position où son ennemie ne la blesserait que difficilement. Effet ordinaire des grandes irritations populaires, nous pourrions bien voir, à l'appel du commandeur des croyans, le mahométisme suspendre toutes dissensions intérieures, effacer toutes nuances de dogmes et de discipline, s'a-

glomérer pour une attaque commune, et Arabes ; Turcs, Barbaresques, Vecchabites et même schismatiques persans tomber ensemble sur l'étendard chrétien. Cet événement n'a rien d'impossible, puisqu'après l'extinction du califat, presque tous se sont entendus pour conférer tacitement cette dignité à la race d'Otman, qu'elle en jouit depuis quatre cents ans, a pour elle la possession, le prestige de l'antiquité, et que sa suprématie spirituelle ne lui fut jamais contestée par des souverains indépendans, tels que les empereurs de Maroc, les Scheiks du Sennaar et les Imans d'Arabie. Une fois la bataille de l'Évangile et du Coran commencée, qui sait quand elle cesserait ? Mais par la position de ses anciennes et de ses nouvelles conquêtes, le soin de la soutenir regarderait uniquement la Russie. Elle empêcherait toute jonction entre nous et l'Asie ; à elle seule appartiendrait le danger, et ses efforts d'attaque ou de défense se portant nécessairement vers l'Orient, sa pression sur l'Occident en serait moins sentie. Elle ne peut acquérir et conserver qu'à prix onéreux.

Ainsi, de ces trois hypothèses, une seule donne le repos à la Russie, mais en la déconsidérant, en lui faisant perdre sa force morale ; les deux autres sont pour elle une source de dépenses, de troubles, de guerres plus ou moins graves, et occupent ses forces et son activité à huit cents lieues de nous. Il nous semble qu'il n'y a pas là de quoi s'épouvanter.

AFFAIRE DU PLIAGE DES ETOFFES.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à la fabrication lyonnaise que le tribunal de Villefranche, par des motifs différens de ceux adoptés par celui de Lyon, a rendu un jugement semblable, et a renvoyé de la plainte portée contre eux, MM. V. et B., et M. T., après un plaidoyer de trois heures de M. Sauzet, et une réplique à M. le procureur du roi de M. Guerre, qui a produit la plus vive impression. Le jugement a été prononcé à 4 heures, en présence de 40 fabricans venus exprès de Lyon.

Une lettre écrite de la Grèce, porte que notre compatriote, M. Peillon, qui sert dans l'expédition, s'est conduit d'une manière distinguée au siège du château de Morée, et a mérité d'être nommé à l'ordre du jour de l'armée. Il était allé reconnaître la brèche à travers la mitraille, avec un capitaine, M. Dubamel ; ce dernier y a été tué à ses côtés. Le *Moniteur* donnera sans doute incessamment le rapport officiel.

— Hier dans la journée, un ouvrier maçon, qui logeait avec plusieurs de ses camarades, rue de l'Hôpital, entra pendant la journée chez un voisin du logeur, où l'on déposait ordinairement la clé de l'appartement en l'absence du logeur ; il se fit remettre cette clé sous prétexte d'avoir à prendre quelque chose ; ayant ainsi pénétré dans la chambre commune, il brisa et dévalisa les malles de ses camarades, ainsi que les meubles, et s'enfuit emportant leur argent, plusieurs montres et une grande quantité d'habillemens.

— Le blanchissage du linge est une des parties les plus importantes de l'économie domestique. Quelle est la mère de famille qui ne mette pas au nombre de ses premières occupations une lessive à préparer et à soigner ? C'est donc leur rendre un véritable service que de leur indiquer une matière plus sûre et moins coûteuse que la cendre dont on se sert ordinairement pour cet usage. Nous les prions de consulter à cet effet les annonces de

cette fenille, où elles trouveront décrites les qualités du *Léssif sec d'Et. Durand*, dont le dépôt est, à Lyon, chez MM. Delore et Co, négocians droguistes, rue de l'Enfant-qui-pisse.

— Il a été trouvé, le 18 de ce mois, dans la rue Treize-Cantons, une caisse contenant des citrons. Les personnes à qui elle appartient peuvent la réclamer au bureau de police de sûreté à la mairie, où elle leur sera rendue en donnant les indications nécessaires.

SAINT-ETIENNE.

Une pluie extrêmement abondante et qui n'a pas cessé un seul instant de tomber depuis le samedi 15 de ce mois au matin jusqu'au dimanche 16 à midi, a causé dans tous les environs des ravages affreux.

M. Vial, jeune négociant généralement estimé, et frère du médecin du même nom, étant parti le samedi soir sur les sept heures, pour se rendre auprès de son épouse, à la Sauvinière, commune de Fugerolles, et ayant à une distance très-rapprochée de son domicile à franchir un torrent, a été entraîné par les eaux et a péri; son cheval seul est parvenu à se sauver. Il est probable que le manteau dont M. Vial était enveloppé aura été la principale cause de sa perte. Son corps a été retrouvé le lendemain matin, à une lieue au-delà. Il laisse dans la douleur la plus vive une jeune femme enceinte, des parens et de nombreux amis. Ses obsèques ont eu lieu lundi, au milieu d'une réunion composée des personnes les plus recommandables de la ville.

Pendant la même nuit, au lieu de St-Just-Malmont, une maison construite depuis environ un an, et adossée au terrain, a cédé à la poussée des terres, et s'est écroulée; deux femmes qui s'y trouvaient ont été sauvées; mais une jeune fille de cinq à six ans a été tuée, et on craint pour les jours d'un garçon du même âge qui a été grièvement blessé.

A Firminy, la rivière charriait des meubles de toute espèce, des lits, des berceaux, des animaux domestiques; dans toutes les montagnes situées au midi et au sud-ouest de St-Etienne, les terrains ont été dégradés, et les blés entièrement déracinés.

A St-Just, les eaux ont pénétré dans les ateliers de teinture de MM. L. Durand et Comp, et s'y sont élevées à la hauteur de trois pieds. Des secours portés avec autant d'intelligence que d'activité ont pu seuls empêcher les pertes qui pouvaient résulter de cette invasion pour les propriétaires.

De St-Just à Andrieux seulement, on compte plus de cent bateaux entraînés par les eaux.

La Loire s'est élevée à une telle hauteur, qu'elle a couvert entièrement le port d'Andrieux, et qu'une grande partie des charbons qui s'y trouvaient déposés ont été entraînés. On n'a pu encore estimer à combien s'élevaient les pertes occasionnées par ce terrible fléau, ni connaître le nombre des victimes. (Le Stéphanois.)

MARSEILLE, le 18 novembre.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Il circule dans cette ville un prospectus pour l'établissement de bateaux à vapeur, destinés à faire les voyages de Naples faisant échelles à Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, et vice versa pour le retour.

Ce prospectus a été distribué à un très-petit nombre d'exemplaires, et répandu seulement parmi les affidés de la coterie.

Cette affaire, quoique présentant un but utile, est organisée de manière à ne pouvoir être accueillie. Les individus qui se présentent comme gérans, demandent de prime abord cinq pour cent sur les achats, constructions, mise à la mer, etc., et dix pour cent sur les recettes brutes, indépendamment de tous les frais d'administration qui demeureront à la charge de la société; enfin, en cas de dissolution par quelque cause que ce soit, encore cinq pour cent sur les prix de revente des bateaux. Aussi, quoique l'affaire soit poussée par la coterie qui se perpétue dans les fonctions municipales et commerciales de notre ville, ne fait-elle guère de prosélytes, et le prospectus, où les futurs gérans se font une si bonne part, est l'objet de maints quolibets.

Le brick français *la Bonne-Emma*, capitaine Amenc, venant du Sénégal, a eu pendant la tra-

versée une insurrection à son bord. Un matelot corse a assassiné deux de ses compagnons, et a fini par être tué. Un matelot du même pays, que l'on présume être son complice, a été mis aux fers. Ce bâtiment ayant fait signal de détresse, a été secouru par un bâtiment anglais premièrement, et a reçu plus tard deux hommes que lui a donnés le capitaine commandant le brick *le Cuirassier*, qui l'a escorté jusque dans ces parages, ainsi qu'un convoi d'environ quarante voiles.

On refuse à Cadix l'entrée du port aux bâtimens français venant des Antilles; plusieurs ont été forcés d'aller à Gibraltar attendre les escortes. Quoiqu'ils n'aient aucune communication avec la terre, l'état sanitaire de cette malheureuse ville leur fait subir de longues quarantaines fort onéreuses.

Le vice-amiral Riccord, commandant l'escadre russe, est parti de Malte pour aller bloquer les Dardanelles. Cet amiral, par une circulaire, a prévenu les consuls de toutes les puissances de l'objet de sa mission.

Il est arrivé à Toulon deux bâtimens de transport venant de la Morée chargés de chevaux. Dix-huit portant également des chevaux ont, par suite de mauvais tems, relâché en Sicile. On assure que ce sont des chevaux du train d'artillerie dont le service est inutile et la nourriture difficile à se procurer.

Un employé supérieur des vivres, viandes, est entré dans notre lazaret, venant de Navarin d'où il s'était rendu à Malte; c'est dans ce dernier port qu'il a frété le bâtiment qui l'a transporté ici.

Les bruits que l'on avait fait courir sur la révolte des troupes albaïses se sont confirmés. Ces troupes n'ont pas voulu reconnaître la capitulation faite à Patras. On a été contraint à faire brèche au Château de Morée qu'elles occupaient. Après deux heures de canonnade, elles se sont rendues. On a à regretter, de notre côté, la perte de quelques hommes, etc. etc.

Il paraît que, par suite des conférences tenues par les ambassadeurs des trois puissances combinées, l'armée française ne sortira pas du Péloponèse jusqu'à ce que l'on sache positivement comment le Grand-Seigneur agira, lorsqu'il apprendra la canonnade du Château de Morée, etc.

Le colonel Fabvier passera bientôt par notre ville pour se rendre à Toulon et de là en Morée. Sa présence et ses talens ne peuvent qu'être utiles pour la formation des corps grecs réguliers, et leur inspirer de la confiance. Le général Maison accueillera avec bienveillance ce brave colonel dont les services ne sont pas à dédaigner dans un pays où il s'est immortalisé par des faits d'armes, des traits de courage, et surtout par un désintéressement digne des beaux tems de l'antiquité.

PARIS, 19 NOVEMBRE 1828.

Une dépêche télégraphique de Toulon annonce que le *Loiret*, parti de Patras, est arrivé avec des dépêches.

M. de Rigny mande que le château de Morée s'est rendu le 30 octobre après avoir été battu en brèche pendant quatre heures, et que la Morée est entièrement évacuée.

M. de Rigny annonce aussi que chaque bâtiment avait établi à terre une batterie pour réduire le fort. (Moniteur)

— Par ordonnance d'hier, le roi, sur la proposition de son ministre de la marine, a daigné nommer capitaine de frégate le lieutenant de vaisseau Quernel, qui vient de signer, avec M. Rousseau, consul de France, le traité de paix entre le royaume des Deux-Siciles et la régence de Tripoli. (Idem.)

— Le conseil supérieur de la guerre se réunit tous les jours, dans l'après-midi, à l'hôtel du ministère de la guerre.

— M. Lucas Championnière, l'un des députés de la Loire-Inférieure, élu par l'arrondissement de St-Philibert, est grièvement malade dans sa terre près de Nantes.

— Par ordonnance du roi, du 26 octobre dernier, le gymnase de Strasbourg sera considéré comme collège mixte, dont les fonctionnaires seront institués par le grand-maître de l'Université, sur la proposition du directeur général de la confession d'Augsbourg. Cet établissement sera soumis à la surveillance et à l'inspection de l'Université.

M. Master, professeur à l'académie de Strasbourg, vient d'être nommé inspecteur de la même académie.

— La corvette le *Cygne*, entrée dernièrement à Lorient, après un voyage de quatre ans dans diverses plages de l'Amérique et dans la mer du Sud, a perdu un de ses officiers à Buenos-Ayres par suite d'une funeste méprise. Quelques troubles agitaient le pays, et on reconnaissait les mécontents au manteau dont ils s'enveloppaient: l'officier, sortant pendant la nuit d'une maison où l'on avait donné une fête, s'était aussi couvert d'un manteau; il passa dans un endroit où se trouvait une sentinelle qui lui cria qui vive? dans la langue

du pays. L'officier s'imagina qu'on lui disait de ne pas passer et rebroussa chemin sans répondre. La sentinelle, trompée par cette fuite apparente et par la vue du manteau, fit feu sur l'officier et lui cassa les reins avec deux balles. C'était, dit-on, un jeune militaire d'une grande espérance.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance, statuant sur l'affaire relative aux chansons inédites de Béranger, avait, par son ordonnance du 25 octobre dernier, écarté la prévention d'offense envers le roi. Le ministère public a formé opposition à cette ordonnance, et la chambre des mises en accusation a statué aujourd'hui sur cette opposition. Le réquisitoire a été fait par M. l'avocat-général Bayeux, qui a conclu à l'annulation de cette ordonnance, en ce qu'elle n'a pas reconnu dans les chansons publiées par Béranger l'outrage à la morale publique et religieuse, aux bonnes mœurs et à la religion de l'état;

Et en ce qu'elle n'a pas incriminé, comme contenant des offenses envers la personne du roi, la chanson intitulée les *Souvenirs du peuple*.

Il paraît que la cour, se fondant sur l'irrégularité, l'immoralité et les sentimens irrespectueux envers la personne du roi, qui seraient contenus dans plusieurs endroits du recueil, aurait incriminé également deux des couplets de la chanson intitulée *l'Ange gardien*, comme renfermant l'outrage à la religion de l'état et à la morale publique et religieuse, et aurait renvoyé en police correctionnelle MM. Béranger, Baudouin, Fain, Lécluse, Truchy et Bréauté, sous la prévention des délits d'outrage envers la religion de l'état et d'offense à la personne du roi. (Gazette de France.)

— On nous écrit de Castelnaudary que les électeurs de l'Aude vont procéder à un scrutin préparatoire. Les divers candidats qui se présentent sont convenus de porter les voix qu'ils auront obtenues sur celui d'entre eux qui en réunira le plus grand nombre. Jusqu'à présent, le général Clausel semble assuré de la majorité des suffrages. Un pareil choix consoliderait la France de la perte du général Andréossy.

— On lit dans le *Courrier des Tribunaux*:

« Le bruit court aujourd'hui que M. Panckoucke, libraire, si connu par sa candidature aux dernières élections de Paris, revenant par mer d'Italie, aurait été capturé par un corsaire barbaresque et conduit en Afrique avec son épouse et sa famille. »

— Quoique les jésuites qui étaient à Aix aient fermé leurs collèges pour les transporter en Suisse, ils ne continuent pas moins de faire dans leurs propriétés du Toulonnet, près d'Aix, des constructions d'édifices considérables.

— M. Diefenbach, pharmacien à Bienne, canton de Berne, est mort le 31 octobre, victime de ses recherches sur l'usage interne du phosphore. Ne ressentant aucun effet fâcheux des premières doses qu'il avait prises, il en augmenta la quantité sans confier son projet à un médecin, et s'administra, dans l'espace de quelques jours, six onces de phosphore. Il perdit connaissance et resta quatre jours dans cet état avant d'expirer.

— Les dernières nouvelles de Colombie, reçues aux Etats-Unis, portent la date du 25 septembre. A cette époque, les affaires avaient pris une marche régulière sous la direction de Bolivar, qui porte maintenant le titre de *président-libérateur*. Une nouvelle constitution, décrétée par lui, a semblé satisfaisante et concilier toutes les prétentions du moment et les exigences des divers partis. L'organisation du gouvernement, telle qu'elle existe aujourd'hui, sera maintenue jusqu'au mois de janvier 1830. Un nouveau congrès, convoqué à cette époque, adoptera les mesures qu'exigerait l'intérêt ou le salut de l'état. Bolivar se trouvait le 25 septembre à Bogota, siège actuel du gouvernement.

— Le ministère de la justice dans les Pays-Bas n'est pas seulement devenu un ministère d'iniquité, il est encore un ministère de violence et de délire. Il vient de faire arrêter M. de Polter, qui s'était déclaré l'auteur de la lettre insérée dans le *Courrier des Pays-Bas*, qui est devenue l'objet de nouvelles poursuites judiciaires contre ce journal. Cet honorable écrivain a été mandé chez le juge-d'instruction, et on l'a écroué ensuite à la prison des Carmes. Voici le passage incriminé de son article tel qu'il est résumé dans son acte d'accusation: « L'on a jusqu'ici traqué les jésuites, baffoués, honnis, poursuivis les ministériels. » Il y a là, suivant le ministère public, tendance à semer la déliance et le trouble dans le royaume et à y exciter la révolte. Telle est la manière dont le gouvernement belge entend l'exercice de la libre discussion de ses actes.

— La seconde section de la cour d'assises, présidée par M. Cauchy, a ouvert ses séances pour la seconde quinzaine de ce mois. M. Barthe, avocat, membre du jury actuel, doit défendre le nommé Gastel, accusé de fabrication de faux billets de banque, dont l'affaire avait d'abord été indiquée pour le 27, mais a été ensuite ajournée au mois de décembre.

A l'appel de MM. les membres du jury, MM. Guérin et Renault, n'ayant point répondu, ont été, sur les conclusions de M. Tarbé, substitué de M. le procureur-général, condamnés chacun en 500 fr. d'amende, attendu qu'il résulte bien de l'exploit de notification qu'ils étaient absens de Paris au moment où cette notification a été faite, mais qu'il n'est point justifié de leur changement légal de domicile.

M. Pallier, artiste vétérinaire à Versailles, demandait à être dispensé à raison de ses fonctions publiques, qui consistaient à prendre soin des chevaux de MM. les gardes-du-corps de la compagnie de Noailles. Cette excuse n'a pas été admise.



Enfin, M. Ambroise Dupont, libraire, rue Vivienne, et M. Brabant, se sont présentés en personne. Le dernier a allégué sa surdité de l'oreille gauche; M. Dupont a présenté un certificat de médecin, non légalisé, pour constater qu'il souffre encore des suites d'une inflammation thorachique, et qu'il est sujet depuis six mois à des crachemens de sang. Attendu que cet état d'indisposition n'est pas suffisamment constaté, ils ont été maintenus sur la liste.

— On a commencé aujourd'hui à placer et à tendre les chaînes du pont suspendu vis-à-vis la place de l'Hôtel-de-Ville.

— Un Suisse de ministère est élevé à la dignité de concierge; en quittant la loge, il doit laisser pour son successeur les habits et les armes fournis par l'état. Rien de plus simple quand les deux hommes sont de même force et taille; mais dans le cas contraire qui vient d'advenir, une question contentieuse s'est élevée, et elle a été exposée ainsi qu'il suit :

RAPPORT.

« Monseigneur,

« Lorsque Voltaire a dit :

« Les hommes sont égaux; ce n'est pas la naissance,

« C'est la seule vertu qui fait leur différence,

« il n'a avancé qu'un sophisme qui se réfute par l'espèce actuelle.

« La culotte de l'ex-suisse Martin ne peut aller au suisse actuel Benoist.

« La raison en est simple, le suisse Benoist est plus gros que l'ex-suisse Martin.

« Avec un peu de bonne volonté, et surtout avec la ferme résolution de se renfermer dans les limites du budget, l'habit peut être endossé sans trop grande gêne ainsi que le chapeau.

« Mais il faut absolument une rallonge à la culotte, et afin d'éviter des réclamations, le ministre est prié de décider que rien de neuf ne sera fourni, et que cette réparation sera la seule qui aura lieu. »

On assure que le ministre, homme d'esprit, à qui un tel rapport a été présenté, a porté la décision suivante :

« Rallonger la culotte, raccourcir le rapport, et donner au rédacteur une commission de maître tailleur. »

L'article 2 de la 1^{re} ordonnance du 16 juin porte ce qui suit : « Nul ne pourra être ou demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons dépendantes de l'Université, ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. »

Cette disposition s'applique-t-elle indistinctement, comme un journal le prétend aujourd'hui, à tous les fonctionnaires de l'Université, entre autres aux professeurs des Facultés ? ou ne comprend-elle, comme l'a pensé le ministre de l'instruction publique, que les membres du corps enseignant attachés aux divers collèges, aux institutions, et aux pensions ? La solution de la question dépend du sens que présentent les mots : *maison d'éducation*. Or, leur signification n'a jamais été douteuse. Les maisons d'éducation sont des établissements dans lesquels la jeunesse reçoit l'enseignement connu sous le nom d'enseignement secondaire, ou enseignement classique. Jamais cette dénomination n'a été appliquée aux Facultés. Voudrait-on persuader au public que ces salles dans lesquelles se presse une foule avide de leçons savantes et d'éloquentes improvisations sont des maisons d'éducation ? Si cette expression, employée dans l'ordonnance du 16 juin, n'était pas claire par elle-même, son sens ne serait-il pas fixé par ce qui la précède ? L'article 1^{er} de la même ordonnance s'applique à huit établissements, qui originairement avaient été des écoles secondaires ecclésiastiques, et qui, depuis, étaient devenus des collèges dirigés par des jésuites. Immédiatement après, vient la disposition qui prescrit la déclaration. N'est-il pas évident que cette déclaration a pour objet de prévenir le retour de l'abus qui avait motivé l'article 1^{er}, c'est-à-dire d'empêcher qu'à l'avenir les collèges et les autres établissements analogues ne soient dirigés par des congrégations non-légalement établies en France ? Par *maison d'éducation*, l'ordonnance n'entend donc que les maisons de la nature de celles dont l'article 1^{er} s'occupe, et non les Facultés, qui, à aucune époque, n'ont appartenu à des congrégations. On peut juger maintenant si c'est avec raison que le journal auquel nous répondons, s'étend de ce que la déclaration n'a pas été exigée des membres des diverses Facultés; mais il ne s'arrête pas là : « Il serait curieux, en outre, dit-il, de savoir si les inspecteurs-généraux, les membres du conseil royal, le grand-maître lui-même, ont donné les premiers l'exemple de la soumission aux ordonnances..... » Nous répondrons, à notre tour, qu'il serait curieux de savoir si l'on entend soutenir que les fonctionnaires auxquels est confiée l'administration centrale de l'Université, sont désignés par ces expressions : *Nul ne peut être chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université*; et si l'on croit pousser jusque-là le système d'interprétation dont on s'est plaint constamment, et quelquefois avec raison. Sans doute les fonctionnaires supérieurs de l'Université doivent s'attacher d'une manière invariable aux principes qui ont dicté les ordonnances du 16 juin; mais la déclaration matérielle ne pouvait leur être demandée, parce qu'aucun texte ne les obligeait à la faire.

Le même journal voudrait en outre que la déclaration fut exigée de tous les aumôniers des collèges. Sur ce point, il se présente une distinction très-simple.

Il est des aumôniers qui ne remplissent qu'un ministère purement spirituel. Leurs fonctions sont réellement des fonctions curiales. A quel titre seraient-ils astreints à la déclaration ? Pourquoi l'exigerait-on d'eux, plutôt que des membres du clergé paroissial, qui remplissent les mêmes fonctions dans les collèges dépourvus d'aumôniers ?

D'autres aumôniers sont en même temps chargés de quelque branche de la surveillance, de la discipline ou de l'enseignement des lettres humaines. Ces derniers devaient faire la déclaration; elle leur a été demandée. L'un d'entre eux l'avait refusée; il a été remplacé. Le ministre de l'instruction publique a exigé tout ce qui était prescrit; rien de plus, rien de moins.

L'exécution complète et loyale des ordonnances du 16 juin excite des clameurs opposées; tandis que certains journaux ne cessent de crier à la persécution, d'autres se répandent en plaintes, parce que l'on s'est renfermé dans les dispositions de ces ordonnances, au lieu d'en étendre l'application arbitrairement et sans mesure. Entre ces exagérations le gouvernement marche d'un pas ferme dans la voie de la justice et de la raison. Il doit compter sur l'assentiment de tous les hommes qui considèrent la loi comme également violée, soit que l'on dépasse ses limites, soit que l'on reste en-deçà, c'est-à-dire sur celui de la très-grande majorité des Français.

(Moniteur.)

ENQUÊTE COMMERCIALE.

La commission d'enquête réunie au ministère du commerce a repris ses travaux le 15, et elle se réunira encore le 18. Le rapport préparatoire sur les fers a été lu samedi; celui sur les sucres le sera, selon toute apparence, mardi. Nous croyons être informés que l'ordre des travaux de la commission sur cette matière aura de grands rapports avec celui des questions suivantes, publiées dans la *Revue Commerciale*, journal d'économie publique, qui obtient en ce moment beaucoup de succès, et qui paraît deux fois par semaine, à Paris, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15, et chez Alex. Mesnier, libraire de la Bourse de Paris :

Quelle est l'importance de la consommation du sucre raffiné en France ?

Quelle est cette même consommation en Angleterre, en Belgique, et dans les divers pays où il est possible de la constater ?

La consommation du sucre en France est-elle ce qu'elle devrait être, relativement aux habitudes alimentaires et aux goûts de la nation ?

Quelles sont les causes qui pourraient augmenter en France la consommation des sucres raffinés ?

Si la baisse des sucres bruts est considérée comme l'élément principal d'un accroissement de consommation, quel pourrait être le rapport de proportion entre la baisse du prix des sucres et l'augmentation du débouché à l'intérieur ?

Le sucre, s'il était moins cher, pourrait-il trouver d'autres usages que ceux auxquels il est actuellement appliqué ?

Quelle est l'importance des raffineries actuellement existantes en France ? Combien fondent-elles de sucre dans l'année, et combien pourraient-elles en fondre ? Si vos raffineries travaillaient toute l'année, de combien le prix de revient de la fabrication pourrait-il être réduit par cette circonstance ? Le travail des raffineries est-il régulier, ou bien est-il plus ou moins actif suivant les saisons ?

Si l'y a des saisons où les raffineries sont tout à fait occupées, et qu'elles trouvent alors un débouché facile de leurs produits, faut-il attribuer cette consommation à des besoins accidentels dépendans d'une saison quelconque; et y a-t-il lieu de croire que si la production était continuellement aussi active qu'elle l'est à diverses époques, la consommation ne serait point débordée ?

Le nombre des raffineries s'est-il accru, ou a-t-il été réduit depuis la restauration, depuis 8 et 4 ans ?

Nos fabriques, dans l'état actuel, fabriquent-elles et peuvent-elles fabriquer toutes les espèces ou qualités de sucre dont la consommation peut avoir besoin ?

Quelle est l'importance de nos exportations de sucre raffiné, et par quelle voie ont-elles lieu ?

Les exportations de sucre par mer se font-elles sous pavillon français ou sous pavillon étranger ?

Nos exportations de sucre raffiné se faisant avec bénéfice de prime, quel rapport ces primes expriment-elles avec le chiffre du droit précédemment perçu à l'entrée en France ?

De quels pays notre position topographique et l'état des communications sembleraient-ils nous assurer l'approvisionnement en sucre, à prix égal de cette marchandise chez nous et dans les autres pays de raffinerie ?

Quels pays sommes-nous en possession, par le prix de nos sucres raffinés, d'approvisionner exclusivement de cette denrée ?

Quel est le prix de revient du sucre raffiné en France, en Angleterre, en Belgique et à Hambourg ? A quel prix, vu les frais, revient le sucre de ces divers pays sur les principaux marchés d'Europe, et par conséquent quel est le prix auquel la France aurait besoin de produire cette denrée pour entrer en concurrence ?

Quelle est la situation comparative des raffineries situées dans les places d'entrepôt et de celles de l'intérieur ?

Entre la consommation intérieure et l'exportation quel moyen d'écoulement donne les résultats les plus beaux ?

Quel est le rapport entre les besoins de la consommation du sucre de la France, tant pour l'intérieur que pour exporter, et la production des sucres coloniaux ?

Y a-t-il moyen d'accroître, même par des encouragemens nouveaux, la culture et la production des sucres des colonies ?

Quelle est la production moyenne d'un carreau de cannes et le rapprochement de la superficie cultivée en sucre dans nos Antilles avec le chiffre de la production ? Ne laisse-t-il pas soupçonner qu'une certaine quantité du sucre importé des colonies, a dû y être introduite en fraude ?

Quel est le prix auquel il faudrait que le sucre revint à la chaudière, pour assurer un cours régulier à la consommation intérieure et à l'exportation ? Quelle est la moyenne du prix des cinq dernières années ?

A quelles époques de l'année et dans quelle proportion cette moyenne est-elle dépassée ?

Quelle est habituellement dans nos entrepôts la proportion entre le prix du sucre colonial et celui du sucre étranger, de même qualité ?

Quelle est la même proportion, à l'acquitté ?

Le prix du sucre étranger devant le plus souvent hausser quand celui du sucre colonial s'élève, quelle limite à-peu-près faut-il que ce dernier ait atteinte pour que l'autre puisse être admis sans désavantage ?

Quand les prix sont assez élevés pour que le sucre étranger puisse être admis, la consommation n'en est-elle pas nécessairement fort restreinte ?

Résulte-t-il de la situation relative des sucres coloniaux et étrangers que jamais avec cette situation la consommation ne puisse être augmentée, et que seulement ceux-ci viennent à son secours quand elle est presque entièrement réduite ?

Quel est le coût comparatif de la production du sucre année moyenne dans nos colonies et dans les contrées qui ont les mêmes conditions de climat : à Maurice et dans l'Inde, pour Bourbon ; à Cuba, au Brésil, à la Jamaïque, pour les Indes occidentales ?

Quel bénéfice, abstraction faite de l'intérêt colonial, trouverait la France à consommer les sucres étrangers ?

Quelles pertes directes éprouverait-elle de la diminution de ses rapports avec les colonies ?

Dans les causes qui rendent les frais de culture coloniale si élevés, le monopole de la mère-patrie n'entre-t-il pas pour plus que les autres causes naturelles et les institutions existantes ?

Suffirait-il, si on croit devoir continuer la protection accordée aux cultures coloniales, que la différence de droits stipulée en faveur de leurs produits exprimât seulement la différence qui existe entre les frais de production, ou n'excédât cette différence que d'une somme suffisante pour leur assurer un avantage même dans les années les moins heureuses, et l'avantage que trouveraient les colons à un tel arrangement ne serait-il pas, pour eux, préférable à celui qu'ils donnent en ce moment au monopole ?

Comment payons-nous en ce moment le sucre que nous tirons des colonies ? Quelle est, sur la somme de nos exportations nominale destinées aux colonies, l'importance de celles qui passent sans s'y arrêter ?

Si nous avions à demander du sucre aux pays étrangers, comment le payerions-nous ?

Par quels navires viendrait-il de préférence ? Quelle serait la hausse probable que l'ouverture des ports de France aux sucres étrangers leur imposerait sur tous les marchés d'Europe et d'Amérique ? Quelles sont les quantités de sucre qui nous viennent de l'étranger en entrepôt ? Quels sont les bénéfices de la France sur ce commerce ? En supposant que l'admission de ces sucres à l'intérieur fût rendue moins difficile, bien qu'elle ne fût pas toujours probable, les arrivages en entrepôt seraient-ils considérablement augmentés ?

Quelle est l'importance de la production des sucres de betteraves ?

Cette production, dans son état actuel et avec les progrès qu'on peut attendre de ceux qu'elle a faits, serait-elle affectée par une réduction de 10, 15, 20 ou 25 p. 0/0 sur les droits des sucres exotiques ?

Cette production peut-elle devenir jamais assez considérable pour rendre inutile les importations des sucres du dehors ?

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Trieste, le 7 novembre.

Une lettre de Corfou, en date du 24 octobre, annonce qu'à la nouvelle de l'occupation de Patras par les Français, la populace de Prévésa avait entouré et menacé la demeure des consuls étrangers, mais qu'il n'était arrivé aucun accident. Une lettre d'Ancone du 29 porte qu'on avait appris à Corfou, par l'arrivée d'un brick anglais, que M. Stratford-Canning qui avait été précédemment autorisé par son gouvernement à prendre part aux conférences de Corfou et de Poros, s'était subitement séparé de ses collègues, après avoir reçu un message de Londres. Cette nouvelle de mer paraît, plus que toute autre, mériter confirmation, car toutes les lettres directes de Corfou gardent un silence absolu à cet égard.

PRUSSE.

Berlin, 8 novembre.

Nous avons, par les officiers qui sont revenus du théâtre de la guerre, et principalement par le général de Nostitz, des

Détails plus circonstanciés sur les derniers évènements qui s'y sont passés. Les Russes n'ont jamais eu l'intention de terminer la guerre en une seule campagne; ils se sont préparés pour deux, et c'est d'après ce plan que tous les mouvemens ont été concertés. On ne s'est imaginé qu'en France d'appliquer à cette guerre la mesure des campagnes de Napoléon, et de croire avec trop de précipitation ce à quoi les Russes n'ont jamais pensé. Comme une campagne d'hiver est impossible dans ce pays, les troupes reviennent prendre leurs quartiers dans les principautés, mais on poursuit toujours le siège de Silistria.

La nouvelle de la prise de cette place, qui circulait il y a quelques jours à notre bourse, parait dénuée de fondement. Les gardes russes vont revenir en Bessarabie. Tous les officiers prussiens qui sont de retour s'accordent à dire que Varna sera aux Russes d'une plus grande utilité comme port que comme place forte.

Il parait que les affaires des états de la Prusse méridionale vont être terminées à la satisfaction de la province.

HONGRIE.

Semlin, 2 novembre.

On remarque une grande activité à Belgrade pour former des dépôts, et envoyer à l'armée des armes, des munitions et des vivres. Le pacha a reçu des pleins-pouvoirs illimités de la part du Sultan pour l'achat de ces objets, quel que soit le prix. Un fusil qui coûtait 9 florins, il y a trois jours, en coûte aujourd'hui 12. Ceux qui connaissent la parcimonie habituelle de la Porte, sauront apprécier l'importance de ces pleins-pouvoirs illimités. La navigation d'ici à Widdin n'a pas été interrompue depuis deux mois. On vient de publier l'injonction aux bâtimens, à Widdin et à Orsova, de se munir d'escortes militaires. On en conclut que les Russes dans la Valachie mineure ont reçu des renforts, et se rapprocheront du Danube.

AUTRICHE.

Lemberg, 2 novembre.

Des lettres de Brody, auxquelles on doit ajouter foi, portent qu'il est arrivé 25,000 hommes de nouvelles troupes russes dans les principautés, de sorte qu'on n'a plus à craindre d'invasion de la part des Turcs. On en a envoyé 10,000 au général Geismar, et 8,000 autres se sont portés sur Giurgevo. On croyait avoir remarqué quelque mouvement parmi les troupes polonaises, et l'on disait à Brody que le corps du général Sacken avait quitté ses positions et marchait vers le Midi. On dit aussi qu'après son arrivée dans sa capitale, l'Empereur fera publier un acte dans lequel les sentimens pacifiques de ce monarque seront proclamés de nouveau.

Vienne, 9 novembre.

Les lettres d'Odessa portent que la garde russe ne repassera pas le Danube, mais qu'elle se concentrera à Isakscha pour former la réserve sous les ordres du général Wittgenstein.

On dit que M. le Bailly de Tatischev, envoyé russe auprès de notre cour, a demandé un congé qu'il attend pour se rendre à Saint-Petersbourg.

On a expédié hier un courrier anglais à lord Heitesbury à Saint-Petersbourg.

Post-Scriptum du 9. Le bruit se répand que Silistria est au pouvoir des Russes.

RUSSIE.

Odessa, 28 octobre.

(Correspondance particulière.)

Les détails que nous avons recueillis sur les dangers auxquels ont échappé l'empereur Nicolas et les légations étrangères envoyées à son quartier impérial, sont de nature à mériter l'attention générale du public. A peine sortis de la rade de Varna, les deux vaisseaux que montaient l'empereur et les ambassadeurs furent assaillis d'une de ces tempêtes qu'on n'éprouve guère que dans la mer Noire. Au milieu d'une brume épaisse qui dérobaient la vue du ciel, des terres et de la mer, les vaisseaux ne tardèrent pas à être séparés et à se perdre dans une obscurité épouvantable. On essaierait vainement de vouloir donner une idée de la force du vent, de la hauteur des vagues et de la confusion au milieu de laquelle le capitaine A'Court, qui commandait le vaisseau impérial, conservait presque seul un sang-froid imperforable. Dans la nuit du second jour, après le départ de Varna, on craignit plusieurs fois de faire côte sur les terres de Turquie; et quand le soleil parut et eut dissipé une brume épaisse, on crut que pour sauver l'empereur, il n'y avait de ressource qu'en se réfugiant dans le Bosphore; mais enfin on résolut de tout hasarder plutôt que de voir l'empereur de toutes les Russies prisonnier de guerre du sultan Mahmoud; car comment affronter le feu des châteaux, se montrer devant Constantinople, franchir les Dardanelles? On eut le bonheur de se soutenir au large, et l'empereur Nicolas après quatre jours de périls, aborda enfin à Odessa.

Pendant la même tempête, le bâtiment monté par les diplomates éprouvait des vicissitudes bien plus terribles. Totalement désemparé, dépourvu de ses principales manœuvres, passagers et marins n'ayant plus en perspective qu'une mort déclarée inévitable, on avait récité les prières des agonisants et chanté les hymnes des morts. Les Russes, suivant un usage particulier, s'étaient revêtus de leurs linceuls, l'aumônier avait donné l'absolution générale, quand le capitaine ordonna

d'établir une voile pour tâcher de soutenir le vaisseau sur l'élement prêt à l'engloutir. On chercha des voiles de rechange; mais, hélas! on les avait laissées à Varna, pour servir à faire des tentes aux blessés qui n'étaient pas dans le cas d'être transportés. On se hâta de rassembler tout ce qu'on put des débris de voiles déchirées, qu'on réunit comme on put, en les cousant ensemble. Alors on orienta une voile, et moitié roulant au milieu des vagues, moitié guidés par un vent devenu favorable, on parvint au bout de sept jours, presque anéantis de faim et de soif, à gagner le port de Sébastopol. Nous sommes informés qu'une quantité de transports ont les uns sombré, et les autres fait côte en se perdant corps et biens.

Il n'est plus douteux que la reddition de Varna ne soit la suite d'une trahison; que Jousouf-Pacha, l'incendiaire de Patras, fils d'Ismaël, bey de Serrès, n'ait reçu une somme supérieure aux biens fonds qu'il possédait en Macédoine, où il est grand propriétaire. Il est probable qu'il finira ses jours en Russie. Des personnes qui l'ont vu assurent qu'il compte auparavant se rendre à Paris. En attendant, il est comblé de bienfaits et de prévenances.

Silistrie est assiégée, et il est probable que cette ville aura le sort de Varna, à moins qu'Omer-Vrionès, le grand-visir et le pacha de Viddin ne combinent un mouvement général, pour en faire lever le siège. On assure que les Autrichiens s'évertuent pour approvisionner toutes les places turques qui avoisinent le Danube, et qu'il y aura des plaintes adressées à ce sujet au cabinet de Vienne de la part de l'ambassadeur de S. M. I. de Russie. Il est impossible que la bonne intelligence se soutienne long-tems encore entre les deux cours impériales, car tout rapprochement est maintenant impossible entre la Turquie et la Russie; la diplomatie pourra, comme elle s'en flatte, agir pendant le cours de cet hiver; mais ses efforts seront aussi impuissans, que l'ont été ceux des puissances signataires du traité du 6 juillet, pour faire entendre raison au grand-seigneur. Jamais, de son côté, l'empereur Nicolas ne voudra qu'on dise qu'il a perdu la haute considération à laquelle l'empereur Alexandre avait élevé le trône de Russie.

Deux envoyés russes, MM. Kutchuck-Bey et Dolgorouki, doivent se trouver dans ce moment à Paris, pour y négocier un emprunt de 200 millions avec les grands capitalistes de l'Europe.

ANNONCES.

LIBRAIRIE DE LOUIS BABEUF,

Editeur de L'HISTOIRE DU DAUPHINÉ, rue St-Dominique, n° 2.

ART

DU MENUISIER

EN BATIMENS ET EN MEUBLES;

SUITE

DE L'ART DE L'ÉBÉNISTE :

Ouvrage contenant des Éléments de Géométrie descriptive appliquée au trait du Menuisier.

Par M. PAULIN DESORMEAUX, auteur de l'Art du Tourneur.

Mise en vente de la 1^{re} livraison des Figures. Elle contient des outils de débitage, les scies, l'affutage, les outils d'assemblage, le bouvet à approfondir, dessiné d'après le modèle fourni par les forges de Vulcaïn, et les assemblages.

On trouve à la même Librairie :

HISTOIRE DU DAUPHINÉ, par M. le baron de Chapuys-Montlaville, 2 vol. in-8°. Prix : 15 fr.

ROGEE ET SANSON. — Pathologie, 5 vol. in-8°. 35 fr.

CODE CIVIL, 4^{me} édit. 3 fr. 50 c.

A Paris, chez J.-P. Roret, quai des Augustins, n° 17 bis.

(627)

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dimanche, vingt-trois novembre mil huit cent vingt-huit, à neuf heures du matin, sur la place de la Chapelle St-Clair, commune de Caluire, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Pierre Bouvard père, distillateur-vinaigrier, demeurant au faubourg St-Clair, commune de Caluire.

Ces effets consistent en garde-robe, comptoir, tables, futailles, vin avarié, vinaigre, cuves, alambic, demi-pièces cerclées en fer, poêle fonte, chaises tabourets, bouteilles vides, liqueurs, vaisselle, etc. BLANC. (631)

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE.

Beaux rossignols, à vendre chez M. Charlin, ouvrier en soie, rue Raisin, n° 5, au 4^{me}, à Lyon. (629)

A VENDRE OU A LOUER.

La fonderie de Vienne (Isère) consistant en Un haut fourneau à coak, Quatre fours à reverbère,

Deux cubilos ou fourneaux à manche, Vastes ateliers de fonderie, tours et alésoirs, ajustage, forge, etc.

Cet établissement est monté sur la plus grande échelle pour la fabrication de moulages de première et deuxième fusion, de machines à vapeur, etc.

S'adresser, pour plus amples renseignements :

A M^e Farine, notaire, place des Carmes, à Lyon;

Au bureau de la Compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Isère, rue Ste-Hélène, n° 4, à Lyon;

A la fonderie, faubourg Pont-l'Évêque, à Vienne (Isère) (489-5)

A LOUER.

4 pièces, cave et grenier, quai de Retz, n° 48, au 1^{er}, agencé à neuf;

5 pièces, 1 grand balcon, 2 cabinets, cave et grenier, place de la Platière, n° 5, au 1^{er}.

S'adresser, pour le tout, à M. Goujon, à cette dernière adresse. (598-4)

A louer de suite.

Appartement de quatre pièces, cabinet, cave et grenier, place St-Nizier, au deuxième.

S'adresser au premier magasin de rouennerie, rue des Bouquetiers. (593-3)

AVIS.

PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LA SAONE.

De Lyon à Châlons en deux jours; départs à sept heures du matin,

Dimanche 23 novembre. — Mardi 25. — Mercredi 26. — Vendredi 28. — Samedi 29.

De Châlons à Lyon en un jour; départs à six heures du matin,

Lundi 24 novembre. — Mardi 25. — Jeudi 27. — Vendredi 28. — Dimanche 30. (632)

Le Lessif sec d'ET. DURAND, précieuse découverte pour faire les lessives économiques, est connu assez avantageusement pour ne pas en détailler les propriétés. La consommation toujours croissante prouve mieux son mérite que tout ce que nous pourrions en dire; cependant il est bon de rappeler que trois livres remplacent un bichet de cendre, et qu'il coûte moitié moins; que les lessives sont toujours suivies, que le linge est plus blanc, et que deux femmes peuvent laver autant que trois par l'ancien procédé.

Sous tous les rapports, cette découverte est admirable: en effet, plus de vingt-cinq mille bichets de cendre sont économisés pour la ville de Lyon, et peuvent être livrés pour fertiliser les champs à un prix raisonnable, peut-être à 18 et 20 sous, même prix que les cultivateurs payent la cendre toute lessivée, qui a perdu la majeure partie de ses sels solubles végétaux.

L'avantage pour la culture est immense: d'ailleurs il est prouvé qu'il faut rendre à la terre les débris des végétaux, et que ce ne sont ni les terres, ni les bras qui manquent pour produire l'abondance, mais bien les engrais.

D'après toutes ces considérations, qui voudrait se mettre en opposition au bien public en ne pas accordant la préférence à un produit préférable sous tous les rapports, d'après la notice sur son coapposé qui a été déposée en forme légale, le 13 décembre 1827?

Il est à propos de prévenir le public de ne pas se laisser tromper par des personnes qui cherchent à colporter différentes matières étrangères qu'ils vendent pour du lessif sec, et qui sont très-nuisibles en ce qu'elles désorganisent le tissu du linge. Nul colporteur ne sera chargé de la vente du véritable lessif sec; M. les épiciers en sont seuls chargés. Ce corps de négociants respectables est incapable de se prêter à la fraude envers le public; on peut leur donner toute confiance, attendu qu'ils s'approvisionnent tous au dépôt général de la fabrique qui est chez MM. DELORE et C^e, négociants-droguistes, rue de l'Écu-fant-qui-Pisse, Au Centaure, à Lyon. (633)

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LA MAITRESSE AU LOGIS, vaudeville. — LES PREMIÈRES AMOURS, vaudeville. — LE CONFIDENT DES DAMES, vaudeville. — LA SORAMBULE VILLAGEOISE, vaudeville.

BOURSE DU 19.

Cinq p. o/o consol. jous. d. 228.1828. 106f 25 30 35 30 35 30.
Trois p. o/o jous. du 22 juin 1828. 75f 74f 95.
Actions de la Banque de France, jouissance de janvier 1827, 1848f 75.

Rentes de Naples.

Cert. Falcomnet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 80f 55 20 25 15 10.

Id. Français, de 59 ducats chan. fixe 423 43 59, jous. de janvier 1828.

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.

Rente d'Espagne, 5 p. o/o cert. franç. Jous. de nov.

Empr. royal d'Espagne, 1825. Jous. de janv. 1828. 79 71 8.

Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. o/o. Jous. de janv. 50 3/4 51 53 1/2 1/4 1/2 53 3/8 50 7/8 53 1/4.

Mét. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothschild.

Emp. d'Haiti rembours. par 25. emc. Jous. de juil. 1828. 6140.

